

Le Brasseur Syndical



Le Syndicat des travailleuses et des
travailleurs de la Brasserie Labatt (CSN)

Volume 4, # 01
Janvier 2007

Retrouvez-nous sur le Web
Au : www.sttbl.com

Téléphone: 514-368-4999
Télécopie: 514-368-7771
Messagerie: sttbl@bellnet.ca

Date de tombée

Prochain numéro:

Février 2007

Écrivez-nous!

Dans ce numéro:

Information générale.....	1
Autre victoire.....	1
Résumé de l'exécutif du 11 déc.	2
Résumé de l'exécutif (suite).....	3
Départs à la retraite.....	3
Nouveau permanent.....	3
Réflexion sur les briseurs de grèves....	4
Perte d'une institution à MTL.....	4
Opération Nez Rouge	4

Informations Générales

Bonjour à toutes et à tous,

Tout d'abord commençons avec la négociation de Halifax.

Le ministère a nommé un conciliateur dans le dossier et des rencontres devraient avoir lieu vers la fin janvier. Les offres patronales étant tellement ridicules, les représentants syndicaux s'attendent à ce que l'employeur décrète un lock-out pour le début janvier. En plus, des baisses de salaire et des baisses au niveau du régime de retraite, l'employeur tente de réduire au maximum les conditions de travail des salariés.

Du côté de London (Centrale Thermique), la convention collective expire le 31 décembre 2006 et le même scénario se dessine. L'employeur désire réduire dans tout ; salaire, régime de retraite et conditions de travail.

Malgré des profits exorbitants réalisés au Canada, l'entreprise semble s'être donnée comme mandat de ramener nos conditions de travail au même niveau que celles en vigueur au Brésil. Pour ces raisons, nous croyons qu'il est primordial d'avoir un partenariat syndical national.

Une assemblée générale spéciale aura lieu le 20 janvier prochain et nous devons regarder ce qui peut être fait pour appuyer nos confrères et consœurs de London et de Halifax dans leur lutte car ce qu'ils subissent présentement se retrouvera assurément à notre porte dans 3 ans.

Une autre victoire

Une autre belle victoire du STTBL-CSN:

Dans le dossier de Jacques Trudel, l'arbitre a rendu une décision favorable pour le syndicat, M^e Marcheterre a annulé le congédiement et réintègre Jacques à son poste sans perte de salaire. Jacques avait été congédié le 23 décembre 2004, nous sommes certain que Jacques passera un meilleur temps des fêtes qu'il y a deux ans.

Félicitation Jean pour cette belle victoire.

L'employeur est comme la météo ?

Mélangé dans les saisons, ils font le ménage du printemps en plein hiver, il est vrai qu'avec la température du mois de décembre, il est difficile de savoir ou nous sommes rendus.

Plusieurs départs sont à noter pour le mois de décembre et janvier au niveau des cadres:

Pierre Buissière, Pierre Poirier, Pierre Desrosiers ainsi que Gilles Blanchard, il est malheureux que les cadres ne soient pas considérés pour le 1 du trois.....

Rapport du Président

Résumé rencontre d'étape 24 novembre 2006 :

A) J'ai demandé de faire l'évaluation de la main-d'œuvre de février et juillet 2006, ce qui n'a pas encore été fait. Ça devrait se faire prochainement et nous devons fournir le nom des participants.

B) Vers la fin janvier, Miguel Patricio et le mancom sont supposés venir à Montréal. Nous devrions avoir une rencontre avec eux. Nous devrions nous préparer une série de questions.

Rencontre avec le comité de gestion :

Jean Drolet est censé fixer la rencontre et nous revenir avec la date.

Dossier Dino Bonanomi :

On attend toujours que Jean Drolet corrige l'avis disciplinaire, c'est censé être fait bientôt.

Dossier Richard Lamontagne :

Je l'ai remis à Sylvain Le Riche, c'est plus sa job que la mienne.

Dossier Rolland Vachon :

Le dossier est réglé, il ne reste plus qu'à Rolland de signer ses papiers de retraite.

Remplacement de J. Allain :

C'est S. Brouard qui a obtenu le poste et un grief a été déposé par Guy Beauchamps

Lettre d'entente 11,7 (livraison) :

On devrait s'asseoir Michel, Claude Simard et moi avec Jean Drolet pour faire une lettre conforme à la pratique.

Choix de département électrique :

En attente d'une réponse (voir François).

Rencontre 1,5 :

La prochaine rencontre aura lieu le 18 décembre prochain.

Changement d'adresse des salariés :

Nous ne recevons plus les informations des ressources humaines, c'est géré par le Brésil et on n'a plus l'information. J'ai demandé à Daniel St-Jacques qu'il s'assure qu'on les reçoive.

Dossiers Mario Proulx :

Mario a été nommé permanent en date du 4 décembre 2006. Félicitation à Mario pour sa patience et sa persévérance.

Nouveau permanent :

À cause du médical, cela a pris 17 jours approximativement avant qu'il nomme E. Dufresne. J'ai demandé à Jean Drolet de faire passer les médicales à l'avance, car ils savent d'avance qui seront les prochains salariés nommés.

Dossier Steve Larocque :

Alain Dussault nous a avisé qu'il maintenait sa position. Il n'a pas aimé se faire dire qu'il était malhonnête, mais ça n'a rien changé.

Décision arbitrale :

- A) Comme vous le savez sans doute déjà, nous avons reçu la décision concernant la sous-traitance pour le travail des autres chauffeurs. L'arbitre a fait droit au grief, il nous reste juste à s'entendre sur le montant à payer. Si nous ne pouvons en venir à une entente avec l'employeur, nous retournerons devant l'arbitre afin qu'il fixe le quantum.
- B) Nous sommes dans l'attente du dossier: 1.5 de Michel St-Pierre et horaire du mardi au samedi.

Toujours en attente pour faire les rencontres d'évaluation de la main d'œuvre de février et juillet

Toujours en attente d'une date pour la rencontre avec le comité de gestion.

Rapport VP Brassage

Prime de laboratoire Filtration : Depuis l'implantation du système de poinçonnage Horaire.net, les employés de filtration qui étaient cédulés ailleurs pour la semaine mais qui était appelé à travailler en filtration n'ont peut être pas reçu la prime de laboratoire à chaque fois. La seule façon d'être certain de recevoir la prime est d'avertir le responsable d'entrer le code de la filtration pour les heures travaillées sous l'ancien code 1201.

Formation 2007 : Il y aura de la formation durant les mois de janvier et février. Suite aux rencontres one to one, des formations spécifiques seront données sur divers équipements, à ceux qui en ont exprimé le désir. Il y aura aussi une formation pour comprendre les données que nous inscrivons sur les différents tableaux et les impacts de ceux-ci au niveau de la productivité. Formation aussi de Steve Bouchard pour une durée de 3 à 4 mois.

Rapport VP SST

J'ai essayé la nouvelle formule pour les souliers de sécurité. J'ai été acheter une paire de soulier au magasin situé à Boisbriand, aucune difficulté beaucoup de choix.

Le 21 novembre nous avons rencontré Yanic Beaudry, Sylvain Moreau et moi-même, la firme GCL qui a élaboré le système SIMT, suite à cela des actions vont être prises.

Bar le Barouf et oui encore l'entente pour les modifications à apporter après 2 mois rien n'avait été fait après un autre refus de livrer le client, les modifications ont été apportées mais elle ne sont pas concluantes, une visite avec le coordonnateur aura lieu le 11 décembre à la livraison.

Le 7 et 8 décembre, je suis allé avec Alain Ayotte à St-Hyacinthe au bilan et perspectives en santé et sécurité. Nous avons beaucoup appris dans la première partie deux conférenciers qui ont expliqué les troubles Musculo-squelettiques, le premier était sur l'aspect légal car la conférencière était une avocate. Ensuite, nous sommes allés en atelier pour en discuter en petit groupe. À la fin de l'après midi nous sommes allés encore en atelier mais avec notre Fédération et nous avons discuté du devoir d'accommodement, pendant les deux jours, j'ai discuté avec une ergonome et avec le coordonnateur de notre Fédération et il m'a annoncé que l'ingénieur industriel à commencer à la Fédération et que notre dossier est dans les priorités.

Il y a deux choses que je veux faire en 2007;

La première est de réunir un syndiqué de chaque département qui sont en santé sécurité afin d'élaborer une ligne directrice et se donner des outils en 2007.

L'autre est de rencontrer le VP santé sécurité de notre secteur, pour regarder ensemble toutes les choses qui ont été faites en santé sécurité pour ainsi nous faciliter la tâche à tous.

Résumé de l'exécutif du 11 décembre 2006 (suite)

Rapport du Trésorier

Au moment d'écrire ce texte pour le journal de janvier, le bilan de décembre n'était pas encore fait puisque l'année n'est pas encore terminée. Cependant, je peux vous dire que nous terminerons l'année avec un léger déficit. Ceci était prévisible compte tenu du nombre sans cesse plus petit de payeurs de cotisations et des frais toujours aussi élevés pour le règlement des griefs. N'oubliez pas de consulter nos babillards pour ne pas manquer la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra probablement en février 2007.

Votre trésorier, Claude St-Onge

Rapport VP Livraison

Il nous reste 12 griefs actifs à la livraison, nous devons avoir une rencontre de 3e étape le 12 décembre, elle a été annulée par Jean Drolet. Je contais régler et finaliser à cette rencontre le dossier de Pierre Pouliot et de ses enfants, j'espère le finaliser avant que ses enfants ne soient majeurs !

Un grief a été déposé le 14 décembre par Éric Dufresne, l'employeur refuse de lui rembourser ses 3 jours perdus dans le mois de novembre ainsi que ses 6 jours de maladie qui lui sont pourtant reconnus par la convention collective suite à sa nomination comme salarié régulier le 1 novembre 2006. *À ni rien comprendre*.

Dossier à suivre.

Il me reste toujours la fameuse lettre d'entente sur l'art 11.7 (forces majeures) à modifier et à signer.

Santé sécurité dossier MOFFET : C. Simard a fait procéder à des modifications sur un moffet dont le rajout d'appareil de chauffage et j'ai aussi demandé des modifications de la cabine au niveau de la porte et des micas entourant la cabine et qui rendent la visibilité presque nulle et très dangereux à conduire. Aussitôt que se sera au point, on devrait modifier les autres moffets.

Santé sécurité dossier *Collection argent* par les livreurs en charge Sylvain Forget le nouveau coordonnateur Santé Sécurité chez LABATT m'assure qu'il a le dossier bien en main et qu'il s'en occupe, laissons la chance au coureur de faire ses preuves en 2007. Bonne chance dans vos nouvelles fonctions M Forget.

Finalement, C. Simard m'annonce qu'à partir de Février 2007, il n'y aura plus qu'un seul secteur de livraison à cmm et qu'il y aura réorganisation majeure des routes de livraison. C'est pourquoi nous devancerons les choix que nous faisons habituellement en mars de chaque année, prévus à la c.c. en janvier.

Rapport VP Empaquetage

Griefs :

Il ne reste qu'un seul grief en 2^{ème} étape et il en reste 9 en 3^{ème} étape qui ont été auditionnés le 7 décembre 2006. Nous avons 5 griefs qui ont été auditionnés en 3^{ème} étape au mois d'avril et pour lesquels nous attendons encore une réponse.

<u>Départs à la retraite</u>	<u>Nouveaux permanents</u>
Robert Lavallière (laveur - vérificateur)	Éric Aubin (empaquetage)
Roland Vachon (brassage)	Félicitation Éric

Patronal / syndical :

Une rencontre patronale/syndicale est prévue vendredi prochain (15 décembre 2006) ou plusieurs points seront discutés, entre autre les congés différés. Nous demandons à l'employeur d'accepter tous les congés différés et que l'an prochain quand il accordera ses vacances, s'il a trop de différés, de rembourser ceux en trop. De cette façon, nous éviterons d'avoir des offres de sans solde pour Janvier-Février alors que des différés ont été refusés.

Nous demandons également qu'une banque de volontaire soit créée pour changer de département lorsque des mises à pied seront nécessaires à l'empaquetage et que d'autres départements soient en manque de main-d'œuvre.

Nous devons regarder avec l'employeur ou les salariés qui ont des restrictions médicales peuvent être formés (opération) et regarder les besoins opérationnels à venir car beaucoup de départ à la retraite sont prévus pour 2007-2008.

Rapport VP Entretien

Pour le dossier des griefs en 2^{ème} étape il y a 4 mécaniques, 1 électrique, 2 magasins, 1 garage, aucun plomberie/frigoriste, aucun centrale thermique et aucun conciergerie. En 3^{ème} étape il y a 12 mécaniques, 10 magasins, 18 électriques, 2 plombiers/frigoriste, aucun garage, aucun centrale thermique, aucun conciergerie et 1 entretien. Il y a eu audition de griefs 2^{ème} étape pour le magasin le 29 novembre et nous sommes en attente de réponses. Nous avons eu 2 auditions de griefs 3^{ème} étape pour l'entretien soit le 27 novembre et le 5 décembre. La prochaine audition pour l'entretien sera cédulée en janvier car il reste de nombreux griefs à traiter en 3^{ème} étape.

Le 5^{ème} électricien est rendu au brassage. Pour l'interprétation du point b) de la lettre d'entente #2 (page 193), les discussions ont pris du temps à se mettre en branle, mais nous sommes sur la bonne voie. Nous devrions nous rencontrer cette semaine avec Stéphane Charron. À suivre..

Nous avons eu une rencontre patronale/syndicale vendredi le 1 décembre pour le système de temps supplémentaire (HORAIRE.NET). Ils vont vérifier si un système avec un avertissement sonore pour confirmer si on a donné notre disponibilité pour le T.S. est acceptable. Il y a des corrections à venir pour le système informatique mais nous allons continuer à fonctionner avec le système EXCEL en parallèle.

La dernière représentation en arbitrage pour le dossier de la 1.5 (Michel St-Pierre) a eu lieu le 6 décembre. Nous sommes rendu à l'attente de la réponse.

Mario Proulx a été nommé permanent au département mécanique de l'embouteillage le 4 décembre.

Je vais rencontrer Mario Pagé pour le cas des temporaires au département du garage, possiblement mardi le 12 décembre. À suivre...

Nous devrions avoir une rencontre avec Jean Drolet le 18 décembre pour la 1.5 et son application à l'embouteillage.

<u>Collaborateurs:</u>	
<u>Comité journal:</u>	<u>V.P. à l'information:</u>
Dany Richard	Robert Daneau
Alain Bélanger	<u>Impression:</u>
	Imprimerie C.S.N.

Réflexion sur le recours aux briseurs de grève par les employeurs

Le 19 octobre, le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) a organisé un « événement historique » selon François Lamoureux, coordonnateur du service juridique de la CSN. C'est en effet la première fois qu'un organisme affilié à la CSN tient une journée de réflexion sur le recours aux briseurs de grève par les employeurs pendant une grève ou un lock-out. Depuis l'adoption du « Bill 45 » en 1973, la CSN et le CCMM ont dénoncé à maintes reprises les stratégies patronales utilisées lors de conflits de travail.

Organisée à l'initiative du comité Droit au travail, cette activité respectait en tout point le mandat du 32e Congrès du Conseil central du Montréal métropolitain qui stipule « que, dans le cadre de son prochain mandat, le conseil central réfléchisse et prenne les moyens pour contrer l'utilisation de plus en plus fréquente des briseurs de grève, tant au niveau fédéral que provincial.

Dix syndicats ayant subi la présence de briseurs de grève pendant leurs



conflit de travail sont venus témoigner de leur expérience: Multi-Markques, Brasserie Labatt, Hôtel Omni, Lallemand, SAQ, Hôtel Crowne

Plaza Métro-Centre, Archivex, Marvid, Hôtel Mariott Château Champlain et Urgel Bourgie. Il fut question du comportement de l'employeur, de l'organisation syndicale pendant le conflit, du suivi juridique, des impacts de l'utilisation des briseurs de grève sur leurs membres, de leur bilan après le conflit et des leçons qu'ils ont tirées de cette situation. Une mise en contexte a permis de

renseigner les participantes et participants sur l'évolution historique du Code du travail et des dispositions anti-briseurs de grève au Québec. L'intention du législateur d'introduire dans le Code du travail des dispositions anti-briseurs de grève avait pour but de réduire la violence sur les piquets de grève tout en favorisant un climat plus serein de négociation entre les parties. Le but ultime de ces dispositions visait à « faire subir un fardeau économique à l'employeur », comme l'a expliqué François Lamoureux, afin d'accélérer le déroulement des négociations pour en arriver à une entente le plus rapidement possible entre les parties. L'interprétation faite par la suite par les tribunaux a consolidé le sens donné par le législateur aux dispositions anti-briseurs de grève.

La présence de briseurs de grève démoralise les membres en conflit et engendre une frustration telle que la violence peut éclater à tout moment sur une ligne de piquetage puisque les syndiqué-es sont obligés de laisser passer les briseurs de grève. Même si l'entreprise fonctionne au ralenti, l'employeur donne l'impression de gagner une victoire aux yeux des syndiqués en grève ou en lockout. Les recours juridiques des deux parties empêchent un règlement rapide du conflit. Sans compter que les relations patronales et syndicales continuent à se détériorer sur une longue période par la suite.

Un des moyens de lutter contre la présence des briseurs de grève serait de se doter d'un guide d'action préventive qui permettrait aux syndicats affiliés au CCMM-CSN et aux conseillères ou conseillers à la mobilisation de se familiariser avec les dispositions anti-briseurs de grève devant l'imminence d'un conflit.

Dans le contexte de la montée du néolibéralisme et de la mondialisation des marchés, le visage de l'entreprise change. Nous nous devons d'adapter nos

façons de faire pour répondre aux manoeuvres antisyndicales du patronat. À l'aide des données recueillies lors de cette journée de réflexion, le comité Droit au travail fera ses recommandations au congrès du Conseil central du Montréal métropolitain de juin 2007. Ce sera à nous de décider ce que nous voulons faire pour contrer l'utilisation des briseurs de grève durant un conflit de travail.

Jean-Marie Dion
Comité Droit au travail du CCMM-CSN

Montréal perd une institution

Les employé-es de la charcuterie Ben's sont en deuil

Les grévistes de la charcuterie Ben's de Montréal sont attristés, mais pas surpris par l'annonce faite aujourd'hui par les propriétaires concernant la fermeture du célèbre restaurant.

« Au fil des ans, il est devenu évident, pour nous, que les héritiers de Ben's n'avaient pas l'intention de poursuivre bien longtemps les activités de l'entreprise, a dit Charles Mendoza, président du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la charcuterie Ben's (CSN). Ça prend vraiment de la détermination pour gaspiller les atouts que possédaient Ben's : une histoire de 98 ans, une clientèle fidèle provenant d'un peu partout dans le monde et des employé-es dévoués. » Dans une dernière tentative pour forcer les propriétaires à faire des investissements minimes afin d'assurer la survie du restaurant, les employés ont déclenché la grève le 20 juillet. Ils ont appris la fermeture par voie de communiqué de presse ce matin.

Selon un communiqué de presse des propriétaires, le restaurant « ne peut être rentable dans l'environnement économique d'un personnel syndiqué. »

« Syndiqué ou pas, a observé M. Mendoza, la plupart des travailleurs gagnaient le salaire minimum. Les revendications pécuniaires étaient de l'ordre de 40 cents l'heure. Les propriétaires ont également fait fi des conventions collectives précédentes », a-t-il ajouté.

Le syndicat entend déployer tous les moyens pour s'assurer que cet employeur respectera ses obligations légales à l'égard de tous les salarié-es. Il exercera une vigilance de tous les instants au regard des dispositions du Code du travail, notamment celles se rapportant à une reprise éventuelle des activités.

« La vraie tragédie, c'est que la ville de Montréal perd plus qu'un simple restaurant, a déclaré Charles Mendoza. Ben's est une institution qui a contribué au caractère culturel unique de Montréal. C'est honteux que les propriétaires actuels ne ressentent aucune responsabilité à l'égard de la ville, de la clientèle ou des travailleurs qui les ont enrichis. »

L'annonce de la fermeture survient 10 jours seulement après le lancement par les employés du restaurant d'une campagne publique pour la sauvegarde de Ben's.

Sources : CSN - 15 décembre 2006

Un grand merci

À nos bénévoles de Labatt



Qui ont participé à Opération Nez Rouge

Vendredi le 15 décembre 2006